

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 3 octobre 2017

## ÉLECTIONS MANITOBA PUBLIE LE RAPPORT ANNUEL 2016

Le rapport annuel 2016 d'Élections Manitoba, publié aujourd'hui, indique que le total des coûts opérationnels des 41<sup>es</sup> élections générales était de 13 548 389 \$ et décrit le travail détaillé accompli avant, pendant et après les élections. Les recommandations de la directrice générale des élections, M<sup>me</sup> Shipra Verma, pour les modifications à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* sont également contenues dans le rapport.

« Ce rapport annuel fait voir au public les préparatifs nécessaires pour organiser des élections générales », a déclaré M<sup>me</sup> Verma. « Le rapport donne une idée de l'ampleur de cet événement à l'échelle de la province : de l'ouverture de 57 bureaux du directeur du scrutin et de 2 700 bureaux de scrutin dans tout le Manitoba à l'augmentation de l'effectif, qui est passé de 17 employés permanents à 10 000 personnes, et à l'examen des états financiers électoraux de 238 candidats et de 6 partis inscrits. »

« Toutes les activités de notre bureau sont guidées par notre mandat législatif consistant à tenir des élections libres, justes et accessibles, et à offrir des services et des renseignements au public et de l'aide aux entités politiques pour qu'elles respectent leurs obligations », a affirmé M<sup>me</sup> Verma.

Les recommandations de la directrice générale des élections sont axées sur quatre domaines clés : la création d'un registre permanent des électeurs, les modifications administratives visant à tenir compte des tendances de vote émergentes, la clarté et l'innovation législatives dans le processus électoral. Beaucoup de ces recommandations ont déjà été incorporées au projet de loi 27, la *Loi modifiant la loi électorale*, qui sera débattu lors de la prochaine session.

« Deux objectifs importants ont guidé ces recommandations : l'amélioration de l'expérience des électeurs et la réalisation d'efficacités administratives », a déclaré M<sup>me</sup> Verma. « Les modifications proposées tiennent compte des consultations auprès de toutes les parties prenantes par l'intermédiaire du comité consultatif, de l'expérience d'élections antérieures et des pratiques exemplaires en vigueur ailleurs. »

Comme indiqué dans le rapport annuel, le coût global pour tenir les élections générales de 2016 s'est élevé à 16 985 131 \$. Cela comprend les coûts opérationnels de 13 548 389 \$ et les remboursements et les subventions aux vérificateurs de 3 436 742 \$.

Le rapport comprend un état financier électoral pour les partis et les candidats inscrits devant déposer des états financiers, ainsi que des états annuels des partis et des associations de

circonscription. Un Sommaire rétrospectif des dons faits aux partis inscrits au cours des dix dernières années est aussi inclus.

En vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*, un rapport annuel qui contient des recommandations visant à modifier ces lois doit être soumis au Comité permanent des affaires législatives à des fins d'examen. Le Comité peut appeler le directeur général des élections pour discuter du rapport.

Pour voir le rapport complet, consulter le site Web d'Élections Manitoba au [electionsmanitoba.ca/fr](http://electionsmanitoba.ca/fr).

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :  
Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public  
Téléphone : 204 945-7379  
Courriel : [amitchell@elections.mb.ca](mailto:amitchell@elections.mb.ca)